

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Page: 1/6

Date d'impression : 08.05.2015 Numéro de version 1 Révision: 08.05.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

. 1.1 Identificateur de produit

. Nom du produit: Aquaplan - Mortier et Beton Etanche

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

. Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU19 Bâtiment et travaux de construction

. Emploi de la substance / de la préparation

Rend les mortiers adhérants, plastiques, maniables et augmente leur étanchéité.

. 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

. Producteur/fournisseur:

Atab nv - Aquaplan d'Herbouvillekaai 80 B-2020 Antwerpen

Belgium

Tel.: +32 (0)3 248 30 00 Fax: +32 (0)3 248 37 77 E-mail: bert.berge@jiko.eu

. Service chargé des renseignements: Centre Antipoisons

. 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Antigif Centrum België/Centre Antipoisons: +32 (0)70 245245

Centre Antipoisons France: +33 (3) 883 737 37

Schweizerische Toxikologisches Informationszentrum: +41 (1) 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

- . 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- . Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- . Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.
- . Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-

500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-

benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

. Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- . 2.2 Éléments d'étiquetage
- . Etiquetage selon le règlement (CE) nº 1272/2008 néant
- . Pictogrammes de danger néant
- . Mention d'avertissement néant
- . Mentions de danger néant
- . Indications complémentaires:

Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- . 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- . Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)

Page : 2/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.05.2015 Numéro de version 1 Révision: 08.05.2015

Nom du produit: Aquaplan - Mortier et Beton Etanche

(suite de la page 1)

. Composants dangereux:				
	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-	0,0015-<0,06%		
	methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)			
	T R23/24/25; C R34; Xi R43; N R50/53			
	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331			
	Skin Corr. 1B, H314			
	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410			
	Skin Sens. 1, H317			

. Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- . 4.1 Description des premiers secours
- . Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- . Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- . Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- . Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- . Après ingestion: Rincer la bouche.
- . 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- . 5.1 Moyens d'extinction
- . Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- . 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas applicable.
- . 5.3 Conseils aux pompiers
- . Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

. 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection.

. 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

. 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

. 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

. 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne travailler que sous aspirateur à fumée.

Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

Page: 3/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.05.2015 Numéro de version 1 Révision: 08.05.2015

Nom du produit: Aquaplan - Mortier et Beton Etanche

(suite de la page 2)

- . Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- . 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- . Stockage:
- . Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Le stockage à des températures comprises entre 0 °C et 35 °C.

- . Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- . Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger contre le gel.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

- . 8.1 Paramètres de contrôle
- . Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

. Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- . 8.2 Contrôles de l'exposition
- . Equipement de protection individuel:
- . Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- . Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- . Protection des mains: Pas nécessaire.
- . Matériau des gants

contact brève : PVC, caoutchouc néoprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

. Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- . Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- . Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

. Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Blanc
Odeur: Légère
valeur du pH à 20 °C: 9

. Changement d'état

Point d'ébullition: 100 °C

. **Point d'éclair** Non applicable.

. Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

. Pression de vapeur: Non déterminé. . Densité à 20 °C: 1,02 g/cm³

. Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Insoluble

(suite page 4)

Page: 4/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.05.2015 Numéro de version 1 Révision: 08.05.2015

Nom du produit: Aquaplan - Mortier et Beton Etanche

(suite de la page 3)

. Viscosité:

Dynamique à 20 °C: 250 mPas Cinématique: Non déterminé.

Teneur en solvants:

VOC (CE) 0,05%

. **9.2** Autres informations Aucune autre information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- . 10.2 Stabilité chimique
- . Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- . 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas de hautes températures, des produits de composition peuvent se produire tel de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- . 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- . Toxicité aiguë:
- . Effet primaire d'irritation:
- . de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.
- . des yeux:

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

- . Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- . Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

SECTION 12: Informations écologiques

- . 12.1 Toxicité
- . Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 12.2 Persistance et dégradabilité Pas facilement biodégradable.
- . 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . Autres indications écologiques:
- . Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- . 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- . **PBT:** Non applicable.
- . vPvB: Non applicable.
- . 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

FF

Page : 5/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.05.2015 Numéro de version 1 Révision: 08.05.2015

Nom du produit: Aquaplan - Mortier et Beton Etanche

(suite de la page 4)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- . 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- . Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales. De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

- . Emballages non nettoyés:
- . Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- . Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport

SECTION IN INJOINMANTER WAS TRANSPORT				
. 14.1 No ONU	Non classifié comme dangereux pour la réglementation des transports.			
. 14.5 Dangers pour l'environnement: . Marine Pollutant:	Non			
. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.			
. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	II Non applicable.			

SECTION 15: Informations réglementaires

. 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Phrases importantes

H301	Toxique	en cas	d'ingestion.

- Toxique par contact cutané. H311
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H331 Toxique par inhalation.
- H400Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H410
- R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R34 Provoque des brûlures.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

. Contact:

Bert Bergé

e-mail: bert.berge@iko.eu

. Acronymes et abréviations:

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 6)

Page: 6/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.05.2015 Numéro de version 1 Révision: 08.05.2015

Nom du produit: Aquaplan - Mortier et Beton Etanche

(suite de la page 5)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3 Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1 Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1